

CGV-990619

UNIVERSITÉ DE MONCTON

140e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 19 juin 1999 de 9 h à 16 h 35

Pavillon sportif

Campus de Shippagan

PRÉSENCES

Greg Allain Professeur (Moncton)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Daniel Bélanger Professeur (Edmundston)
Christian Besnier Étudiant (Shippagan)
Philippe Blanchette Étudiant (Edmundston)
Georges Bouchard Extérieur des régions
Annette Boucher Atlantique (N.-É.)
Laurie Boucher Sud-Est
René Boudreau Étudiant (Moncton)
Jeannot Castonguay Nord-Ouest
Louise Comeau Atlantique (Î.-P.-É.)
Lionel Dionne Professeur (Shippagan)
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillé-Brown Nord-Est
Léonce Losier Nord-Est
Yanick Pagé Extérieur du N.-B. (Montréal)
Mildred Pinet Association des anciens,anciennes, amis et amies (Shippagan)
André G. Richard Sud-Est
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Dennis Savoie, président Extérieur des régions

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Yvon Fontaine, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP) U de M

Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Viateur Viel, directeur général intérimaire des services universitaires (DGSU) Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Marcel Bujold, Thérèse Landry-Martin, Antonine Maillet,
Jean-Eudes Sénéchal et Jocelyne Vienneau

ABSENCES : Rino Castonguay et Soumaya Yacout

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7. CORRESPONDANCE	5
7.1 Lettre du doyen de la Faculté d'administration, George Wybouw	5
7.2 Lettres de démission de Fernande Paulin et de Jean-Eudes Sénéchal	5
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-990428	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV	5
9.1 (10) Budget 1999-2000 - subvention spéciale	5
9.2 (12.2.4) Mandat de Michel Gervais	5
9.3 (19) Plan stratégique	6
9.4 (23) Étude sur le harcèlement et confidentialité du budget	6
10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-990507	6
11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX	6
11.1 Lettre de Lorraine Y. Bourque, présidente de l'ABPRUM	6
11.2 Titulaire de la Chaire des caisses populaires en études coopératives	7
11.3 Gestion du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick	7
11.4 Rapport Gaudet	8
11.5 Reconnaissance - Médard Collette	8
11.6 Lettre de Bruno Pondant - représentation étudiante au Comité exécutif	8
11.7 Nomination d'un directeur des Services aux étudiants (Shippagan)	8
11.8 Congés sans solde	9
12. PLAN DE RECRUTEMENT	9
13. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	10
13.1 Politique de placement	10
13.2 Régimes de pension	11
13.2.1 Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton	11
13.2.2 Régime de pension du personnel de soutien, des techniciennes et techniciens, du	

personnel administratif et du personnel professionnel de l'Université de Moncton 13

14. OPÉRATION CONVERGENCE : SUIVI 14

15. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-990414 15

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CCJ 15

16.1 (6.1) Option coop pour le baccalauréat spécialisé en traduction 15

16.2 (7) Doctorat en éducation 16

17. SUIVI DE LA RÉUNION SAC-990430 16

17.1 Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur 16

17.2 Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques 16

18. COMITÉ DE MISES EN CANDIDATURE 17

19. BUDGET 1999-2000 DU CENTRE DE CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU POUR L'EST DU CANADA 17

20. NOMINATION : ÉCOLE DES SCIENCES INFIRMIÈRES 17

21. MODIFICATION AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS : COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT 17

22. RAPPORT DU RECTEUR 18

23. AFFAIRES NOUVELLES 18

23.1 Mandat du chancelier 18

23.2 Publicité faite par l'Université 19

24. PROCHAINE RÉUNION 19

25. CLÔTURE 19

DOCUMENTS 20

Document A : Ordre du jour adopté A (1)

Document B : Lettre de George Wybouw, doyen de la Faculté d'administration B(1-2)

Document C : Budget 1999-2000 : subvention spéciale C(1-2)

Document D : Mandat de Michel Gervais D(1-5)

Document E : Politique de placement E(1-18)

Document F : Opération convergence F(1-6)

Document G : Procès-verbal CCJ-990414 G(1-47)

Document H : Budget 1999-2000 du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'est du Canada H(1)

Document I : Modification aux Statuts et règlements : Comité d'appel du Sénat I(1)

Document J : Rapport du recteur J(1-9)

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante: <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/cgv/html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la

présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires.

1. OUVERTURE

Le président commence la réunion à 9 h 3 et souhaite la bienvenue aux membres. (Le président donne la liste des personnes excusées.)

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir et à penser aux personnes qui sont décédées récemment : Clermont Viel, frère de Marie-Paule Martin, de Viateur Viel et de Carmen Viel; Soeur Jeanne Maillet, soeur du chancelier de l'Université, Antonine Maillet. Il souhaite également que les membres aient une pensée pour tout le personnel des trois campus, à l'occasion du 36e anniversaire de l'Université.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

R : 01-CGV-990619

Lucie Lavigne, appuyée par Jeannot Castonguay, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accueille quatre nouveaux membres : **Christian Besnier**, étudiant (Shippagan), **Philippe Blanchette**, étudiant (Edmundston), **Lionel Dionne**, professeur (Shippagan) et **Viateur Viel**, directeur général par intérim des services universitaires. »*

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire des instances donne lecture de l'avis de convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

NOTE : Le recteur indique aux membres qu'il a demandé au gouvernement de définir sa position quant à la création du poste de commissaire au renouveau économique de la péninsule Acadienne, poste qui devait être occupé par Armand Caron, vice-recteur du Campus de Shippagan. Le premier ministre a répondu que son gouvernement n'avait pas l'intention de donner suite à ce dossier en nommant un commissaire. Cette décision doit rester confidentielle, puisqu'aucune annonce publique n'a encore été faite à cet égard. Les démarches entreprises pour combler le poste laissé vacant par le départ du vice-recteur sont donc suspendues.

Les membres applaudissent Armand Caron, qui demeure vice-recteur du Campus de Shippagan.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

23.1 Mandat du chancelier

23.2 Publicité faite par l'Université

R : 02-CGV-990619

Greg Allain, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

7.1 Lettre du doyen de la Faculté d'administration, George Wybouw

Voir le Document B, p. 1-2

Cette lettre sera traitée au point 11.

7.2 Lettres de démission de Fernande Paulin et de Jean-Eudes Sénéchal

R : 03-CGV-990619

Alida Léveillée-Brown, appuyée par Léonce Losier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les démissions des membres **Fernande Paulin** et **Jean-Eudes Sénéchal**. »*

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-990428

René Boudreau souhaite que le procès-verbal précise qu'il a voté contre l'adoption du budget 1999-2000 (R:04-CGV-990428). Par ailleurs, un membre dit espérer que cette réunion ait été la dernière qui se soit tenue par vidéoconférence.

R : 04-CGV-990619

Louise Comeau, appuyée par Greg Allain, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-990428 soit adopté avec la précision apportée.* »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV

9.1 (10) Budget 1999-2000 : subvention spéciale

Voir le Document C, p. 1-2

Le recteur et la VRARH présentent aux membres un document faisant le point sur les conséquences de la réintroduction de la « subvention spéciale - université francophone ». Un membre souligne que la formule servant à calculer les subventions gouvernementales devrait être adaptée pour tenir compte des particularités de l'Université de Moncton.

9.2 (12.2.4) Mandat de Michel Gervais

Voir le Document D, p. 1-5

Le recteur décrit aux membres le processus et les raisons qui ont mené au choix de Michel Gervais et précise que ce dernier a été informé du contexte et des événements qui ont conduit l'Université à retenir ses services pour étudier les structures académiques. De nombreux documents produits par différentes instances sur la question lui ont été fournis. Quand l'étude sera complétée, le recteur fera ses suggestions aux membres du Conseil (réunion de décembre). Michel Gervais déposera un rapport préliminaire en vue de la réunion de septembre du Sénat académique. Enfin, des rencontres sont prévues entre M. Gervais et des membres de la communauté universitaire en juin et en août.

Discussion

- Deux inquiétudes sont exprimées : 1) l'échéancier semble très court; 2) certains changements risquent de nuire à la communication et aux échanges que favorisent les structures actuelles entre, d'une part, la population étudiante et, d'autre part, le corps professoral et le personnel administratif.
- Ce mandat du Conseil demandant que les structures soient revues date de 1996; le processus n'en est pas à ses débuts. L'échéancier est peut-être serré, mais il permettra la réalisation de l'étude.
- Le rapport préliminaire pourrait être déposé lors de la réunion du Conseil, en septembre.

- L'analyse des coûts qui sera remise à Michel Gervais ne contient pas d'éléments nouveaux et sera préalablement soumise aux responsables des unités académiques.

9.3 (19) *Plan stratégique*

Chaque membre a reçu la version définitive du plan qui vient d'être publiée. Le recteur félicite Paul-Émile Benoit et son équipe pour le travail accompli. Le plan a été distribué à certaines personnes, à l'occasion des Assises de l'enseignement supérieur qui se sont tenues à Moncton; leurs commentaires ont été très positifs.

9.4 (23) *Étude sur le harcèlement et confidentialité du budget*

Étude sur le harcèlement

La conseillère en matière de harcèlement sexuel et sexiste devait assister à la présente réunion. Le point a cependant été reporté.

Confidentialité du budget

Ce dossier est complexe et soulève plusieurs questions : début et fin de l'exercice financier des universités, envoi du budget deux semaines à l'avance ou dépôt séance tenante, date de la réunion portant sur le budget, rencontre entre l'administration et les associations étudiantes, etc. Le Comité exécutif a discuté de ce dossier et l'étudiera de nouveau à sa prochaine réunion. En septembre, le Conseil pourra s'entendre sur un mode de fonctionnement.

10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-990507

R : 05-CGV-990619

Lucie Lavigne, appuyée par Jeannot Castonguay, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-990507.* »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX

11.1 Lettre de Lorraine Y. Bourque, présidente de l'ABPRUM

Le président du Conseil a rencontré la présidente de cette association. Il fera un rapport des discussions à la réunion du Comité exécutif qui se tiendra en août. Les membres du Conseil auront un avis du Comité exécutif en septembre.

11.2 Titulaire de la Chaire des caisses populaires en études coopératives

R : 06-CGV-990619

Greg Allain, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« *Que Pierre-Marcel Desjardins soit nommé titulaire de la Chaire des caisses populaires en études coopératives pour un mandat de trois ans, soit du 1er juillet 1999 au 30 juin 2002.* »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

11.3 Gestion du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick

R : 07-CGV-990619

Lucie Lavigne, appuyée par Laurie Boucher, fait la proposition suivante :

Attendu que l'entente entre l'Université de Moncton et le ministère des Ressources naturelles se termine le 31 mars 2000,

attendu que l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston, n'est aucunement responsable du déficit que pourrait avoir accumulé la Société du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick et n'assume aucune dépense relative à l'exploitation ou au fonctionnement du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick engagée avant la signature de la présente,

attendu que le coût de la gestion du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick n'a pas excédé le montant de la subvention provenant du ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture du Nouveau-Brunswick,

attendu que la gestion du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick par le Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton s'est révélée un excellent moyen de réaliser la mission de l'Université sur le plan des services à la communauté,

attendu que la gestion du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick par le Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton s'est révélée une excellente activité de relations publiques pour l'Université de Moncton en général et pour le Campus d'Edmundston de façon plus particulière,

attendu que le Jardin botanique du Nouveau-Brunswick représente un ajout appréciable aux infrastructures de recherche du Campus,

attendu qu'un plan de développement du Jardin a été préparé par l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston, et par le Comité consultatif du Jardin botanique,

attendu que la ville d'Edmundston appuie fortement la gestion du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick par l'Université,

« *Que le Conseil des gouverneurs accorde au vice-recteur du Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton le mandat de renégocier une entente de gestion avec la province du Nouveau-Brunswick sur les bases de l'entente actuelle et pour une période de dix (10) ans. L'entente négociée devra être approuvée par le Comité exécutif du Conseil des gouverneurs avant de devenir officielle.* »

Il est entendu que le Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton peut mettre fin à l'entente en donnant un préavis au moins 90 jours avant l'anniversaire de l'entente.

Vote sur R07 Abstention 1 ADOPTÉE

Daniel Bélanger demande que son abstention soit inscrite au procès-verbal.

NOTE : Un membre souhaite que le Conseil félicite le Campus d'Edmundston.

11.4 *Rapport Gaudet*

Un membre souligne que ce rapport a des conséquences pour le Campus de Shippagan et que l'Université devra voir à ce que ses intérêts soient pris en compte.

11.5 *Reconnaissance - Médard Collette*

R : 08-CGV-990619

Léonce Losier, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« *Que l'étude de cette question soit confiée au Comité exécutif.* »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

Il ressort des discussions que : 1) la proposition adoptée au Comité exécutif devrait être scindée en deux propositions distinctes; 2) les décisions quant à l'appellation des édifices appartiennent au CEX; 3) des critères devront être définis.

11.6 *Lettre de Bruno Pondant - représentation étudiante au Comité exécutif*

Le Comité exécutif fera une recommandation au Conseil des gouverneurs, en septembre.

11.7 *Nomination d'un directeur des Services aux étudiants (Shippagan)*

R : 09-CGV-990619

Mildred Pinet, appuyée par Édith Léger, propose :

« *Que, conformément à la politique de sélection des cadres adoptée par le CGV-940924, à la directive administrative adoptée par le CGV-951209 et compte tenu des objectifs*

visés par ces documents, **Ronald Duguay** soit nommé directeur des Services aux étudiants au Campus de Shippagan, et ce, à compter du 31 mai 1999 pour une durée indéterminée. »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

11.8 Congés sans solde

R : 10-CGV-990619

Greg Allain, appuyé par Laurie Boucher, propose :

« *Que, conformément aux stipulations de l'article 26.23 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article :*

*un congé sans solde d'un an soit accordé au professeur **Ronald J. Bourque** (Faculté d'administration), soit du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000;*

*un congé sans solde d'un an soit accordé au professeur **Sadek Eid** (École de génie), soit du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. »*

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

Pause de 10 h 31 à 10 h 47.

12. PLAN DE RECRUTEMENT

Le VRER présente les grandes lignes du plan triennal de recrutement (2000-2003) de l'Université; il rappelle aux membres que le recrutement constitue le thème central de discussions retenu par le Comité de l'Opération convergence.

Principaux éléments de la présentation

- Enjeux : population étudiante (origine, fluctuation), concurrence des autres établissements d'enseignement, occasion que représente la tenue du Sommet de la francophonie.
- Objectifs généraux de recrutement : écoles francophones et collèges du Nouveau-Brunswick, marché québécois, marché francophone minoritaire canadien, marché anglophone (immersion), marché international.
- Vue d'ensemble des objectifs de recrutement : premier cycle, cycles supérieurs.
- Stratégies : relations avec certains groupes, visibilité de l'Université.
- Défis : recrutement à l'entrée, rétention.

Discussion

- Les personnes provenant des collèges communautaires peuvent bénéficier d'une reconnaissance des acquis.
- Le recrutement devrait se faire auprès des jeunes, avant la 12e année.
- La FESR travaille au volet du recrutement pour ce qui est des cycles supérieurs.
- L'existence de programmes coop et d'un bureau de placement sont des atouts pour le recrutement.

Le VRER indique que le recrutement est une priorité et qu'il fera un rapport mensuel de la progression de ce dossier à la Régie.

R : 11-CGV-990619

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Georges Bouchard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le plan triennal de recrutement 2000-2003. Il est entendu que le plan sera revu annuellement et que cette version mise à jour sera soumise au Conseil. »

Les membres souhaitent qu'un rapport sur la progression du plan leur soit présenté à chacune des réunions du Conseil.

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

13. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

13.1 Politique de placement

Voir le Document E, p. 1-18

Le président du Comité de placement, Yanick Pagé, informe les membres des récentes modifications qui ont été apportées à la politique.

- Un préambule est ajouté, au tout début : L'Université de Moncton, qui est un établissement d'enseignement supérieur se conformant aux valeurs morales généralement acceptées, attend de son gestionnaire qu'il s'assure de gérer le fonds de dotation selon une déontologie et une éthique qui correspondent à ces valeurs. Le gestionnaire s'engage de bonne foi à respecter cet énoncé, mais ne peut garantir qu'il sera au courant de toutes les transactions de l'émetteur.

- À la page 1, la formulation de l'objectif D est modifiée et se lit ainsi : de s'assurer que le fonds génère un rendement réel à moyen terme suffisant pour soutenir le taux de dépenses fixé dans la politique de placement.
- À la page 3, deuxième partie, le passage suivant « Le gardien des valeurs doit » se lit ainsi : fournir mensuellement au Comité des états financiers faisant état de tous les éléments d'actif du régime, de toutes les opérations effectuées et de la répartition de l'actif (valeur marchande).

R : 12-CGV-990619

Yanick Pagé, appuyé par Léonce Losier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte la politique de placement du fonds de dotation de l'Université de Moncton avec les modifications apportées. »

Une autre modification est proposée, séance tenante : à la page 11, dernière ligne, le point final sera placé après le mot « Research ».

Par ailleurs, un membre considère que le choix du gestionnaire devrait être confié au Conseil.

Amendement

R : 13-CGV-990619

André G. Richard, appuyé par George Bouchard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs apporte deux modifications à la page 2 de la politique : 1) Le Conseil doit : nommer le gestionnaire du fonds (au lieu de « entériner le choix du gestionnaire du fonds »; 2) Le Comité doit : recommander le ou les gestionnaires du fonds et, au besoin, choisir le coordonnateur en matière de ... (au lieu de « choisir le ou les gestionnaires du fonds et, au besoin, le coordonnateur en matière de...»). »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

Le Comité de placement a retenu les services de la Société Mercer pour faire l'appel d'offres en vue de trouver des gestionnaires possibles. Il est entendu que le Comité fera une recommandation au Conseil des gouverneurs, à la réunion de septembre, quant au choix du ou des gestionnaires.

13.2 Régimes de pension

13.2.1 Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton

R : 14-CGV-990619

Yanick Pagé, appuyé par Laurie Boucher, propose :

« Qu'un montant d'environ 5 073 424 \$ des 13 895 875 \$ des surplus déclarés au 31 décembre 1998 soit utilisé pour modifier le taux d'intérêt pour l'hypothèse actuarielle - qui passerait de 8 à 7,25% - et que le taux pour les projections salariales passe de 6,75 à 5%, et ce, à compter du 1er janvier 1999. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

R : 15-CGV-990619

Yanick Pagé, appuyé par Greg Allain, propose :

« Que le facteur pour calculer une réduction actuarielle passe de 0,40% par mois à 0,30% par mois pour chaque mois précédant la date normale de la retraite, ce qui n'entraîne aucune diminution des surplus, et ce, à compter du 1er janvier 1999. »

Un membre s'interroge sur la mention indiquant qu'il n'y aura aucune diminution des surplus.

Vote sur R15 Abstention 1 ADOPTÉE

Georges Bouchard demande que son abstention soit inscrite au procès-verbal.

R : 16-CGV-990619

Yanick Pagé, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

« Qu'un montant d'environ 1 190 232 \$ des 13 895 875 \$ des surplus déclarés au 31 décembre 1998 soit utilisé pour indexer la rente des personnes à la retraite au taux de l'indice des prix à la consommation pour les années 1996 - 2,17%, 1997 - 0,73% et 1998 - 1,02%, pour un total de 3,92%, et ce, à compter du 1er janvier 1999. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

R : 17-CGV-990619

Yanick Pagé, appuyé par Léonce Losier, propose :

« Que l'étude de la proposition b) adoptée par le Comité de retraite de ce régime le 7 mai 1999 soit reportée. »

(Texte de la proposition b) : Qu'un montant d'environ 2 031 419 \$ des 13 895 875 \$ des surplus déclarés au 31 décembre 1998 soit utilisé pour implanter une règle pour la retraite sans réduction actuarielle lorsque le membre atteint l'âge de 59 ans avec un facteur âge et années de service créditées égal à 89, et ce, à compter du 1er janvier 1999.)

La VRARH indique qu'une étude pourrait être faite pour déterminer laquelle des deux possibilités est la plus avantageuse : une diminution de l'âge absolu ou une réduction de l'indice âge - années de service.

Vote sur R17 Contre 2 Abstention 1 ADOPTÉE

Greg Allain demande que son abstention soit inscrite au procès-verbal.

Des membres se demandent à qui appartient le surplus.

Pause de midi 37 à 14 h 5.

R : 18-CGV-990619

Lucie Lavigne, appuyée par Léonce Losier, propose :

« *Qu'une étude du profil des employées et employés soit faite afin de déterminer laquelle des deux possibilités suivantes est la plus avantageuse :*

- 1) *une diminution de l'âge absolu de la retraite;*
- 2) *une diminution de l'indice âge - années de service. »*

La VRARH précise que le rapport de cette étude devrait être déposé en décembre 1999. L'Université a jusqu'au 1er septembre pour aviser le surintendant des améliorations qu'elle souhaite apporter au régime; une prolongation de ce délai (jusqu'au 1er décembre) sera demandée.

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

13.2.2 Régime de pension du personnel de soutien, des techniciennes et techniciens, du personnel administratif et du personnel professionnel de l'Université de Moncton

Il est à noter que ce régime a un surplus excédentaire de 6,7 millions de dollars.

R : 19-CGV-990619

Bernard Beaudin, appuyé par Léonce Losier, propose :

« *Qu'un montant d'environ 1 006 060 \$ des 10 529 745 \$ des surplus déclarés au 31 décembre 1998 soit utilisé pour modifier le taux d'intérêt pour l'hypothèse actuarielle -*

qui passerait de 8% à 7,25% - et le taux projections salariales - qui passerait de 6,75% à 5% -, et ce, à compter du 1er janvier 1999. »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

R : 20-CGV-990619

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Léonce Losier, propose :

« Qu'un montant d'environ 2 064 371 \$ des 10 529 745 \$ des surplus déclarés au 31 décembre 1998 soit utilisé pour implanter une règle pour la retraite sans réduction actuarielle lorsque le membre atteint l'âge de 60 ans avec un facteur âge et années de service créditées égal à 90, et ce, à compter du 1er janvier 1999. »

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

R : 21-CGV-990619

Léonce Losier, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le facteur pour calculer une réduction actuarielle passe de 0,40% par mois à 0,30% par mois pour chaque mois précédant la date normale de la retraite, ce qui n'entraîne aucune diminution des surplus, et ce, à compter du 1er janvier 1999. »

Vote sur R21 Abstention 1 ADOPTÉE

Georges Bouchard demande que son abstention soit inscrite au procès-verbal.

Le recteur demandera des éclaircissements quant aux conséquences de cette proposition sur les surplus et une note explicative sera déposée lors de la prochaine réunion du Comité exécutif.

R : 22-CGV-990619

Greg Allain, appuyé par Annette Boucher, propose :

« Qu'environ 476 217 \$ des surplus déclarés au 31 décembre 1998 soient utilisés pour indexer la rente des personnes à la retraite au taux de l'indice des prix à la consommation pour les années 1996 - 2,17%, 1997 - 0,73% et 1998 - 1,02% pour un total de 3,92%. »

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

R : 23-CGV-990619

André G. Richard, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Qu'environ 160 000 \$ des surplus de 10 529 745 \$ de la caisse de retraite soient utilisés pour offrir une retraite sans réduction actuarielle aux membres du régime qui auront atteint l'âge de 60 ans et plus entre le 1er juin 1999 et le 30 juin 2000. »

Vote sur R23 Contre 1 Abstention 1 ADOPTÉE

Daniel Bélanger demande que son abstention soit notée au procès-verbal.

R : 24-CGV-990619

Léonce Losier, appuyé par Georges Bouchard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs n'accepte pas la proposition 2-990615 adoptée par le Comité de retraite de ce régime. »

(Texte de la proposition 2-990615 : « Que 435 655 \$ des surplus de 10 529 745 \$ de la caisse de retraite soient utilisés pour offrir une retraite anticipée sans réduction actuarielle aux membres du régime qui auront atteint l'âge minimum de 55 ans et plus avec un facteur âge et années de service créditées égal à 85 entre le 1er juillet 1999 et le 30 juin 2000. »)

Vote sur R24 Abstention 1 ADOPTÉE

Daniel Bélanger demande que son abstention soit notée au procès-verbal.

14. OPÉRATION CONVERGENCE : SUIVI

Voir le Document F, p. 1-6

Le recteur rappelle aux membres que cette activité a pour but de permettre un échange et un rapprochement entre le Conseil des gouverneurs et le Sénat académique. L'évaluation que le groupe de travail a faite de la précédente rencontre est positive. Le groupe recommande que le thème central des prochaines discussions soit le recrutement.

R : 25-CGV-990619

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

« Que l'assemblée se transforme en Comité plénier pour une période de 15 minutes. »

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

Il ressort des discussions que : 1) l'activité doit être maintenue; 2) les thèmes de discussion doivent être précisés au préalable; 3) le rapport Gervais pourrait devenir l'un des thèmes. Le Conseil transmettra ces informations au Comité conjoint de la

planification; la question sera abordée lors de la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs.

R : 26-CGV-990619

Jeannot Castonguay, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs revienne en assemblée ordinaire.* »

Vote sur R26 unanime ADOPTÉE

15. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-990414

Voir le Document G, p. 1-47

R : 27-CGV-990619

Greg Allain, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-990414.* »

Vote sur R27 unanime ADOPTÉE

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CCJ

16.1 (6.1) Option coop pour le Baccalauréat spécialisé en traduction

R : 28-CGV-990619

Mildred Pinet, appuyée par Annette Boucher, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de l'option coop pour le Baccalauréat spécialisé en traduction.* »

Vote sur R28 unanime ADOPTÉE

16.2 (7) Doctorat en éducation

R : 29-CGV-990619

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Bernard Beaudin, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du Doctorat en éducation, sous réserve d'obtention d'un financement approprié; il est entendu que le budget du programme sera préalablement soumis au Comité conjoint de la planification.* »

Vote sur R29 unanime ADOPTÉE

17. SUIVI DE LA RÉUNION SAC-990430

17.1 Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur

P : 30-CGV-990619

Georges Bouchard, appuyé par Léonce Losier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs n'accède pas à la demande du Sénat académique de modifier la composition de ce comité. »

Les avis sont partagés. Des membres considèrent que le Conseil n'aurait pas dû modifier la composition du Comité. D'autres estiment que le but visé par la modification est atteint : la composition actuelle du Comité permet la représentation des régions. Cependant, l'idée de la représentation régionale est remise en question par certains qui considèrent que le mandat du Comité est de trouver des candidatures pour le poste et non de défendre des intérêts régionaux; en fin de compte, c'est au Conseil que revient le choix de la rectrice ou du recteur.

Vote sur P30 Pour 5 Contre 14 Abstention 1 REJETÉE

Jean-Bernard Robichaud demande que son abstention soit notée au procès-verbal.

P : 31-CGV-990619

Annette Boucher, appuyée par Greg Allain, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs modifie la composition de ce comité en y ajoutant un membre du Sénat académique. »

Vote sur P31 Pour 6 Contre 8 Abstentions 2 REJETÉE

Jean-Bernard Robichaud et Philippe Blanchette demandent que leur abstention soit notée au procès-verbal.

NOTE : Le statu quo est maintenu.

17.2 Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Un doctorat *honoris causa* sera remis au président français, Jacques Chirac; la cérémonie aura lieu à Memramcook le samedi 4 septembre. Des membres souhaitent y participer.

18. COMITÉ DE MISES EN CANDIDATURE

R : 32-CGV-990619

Lucie Lavigne, appuyée par Léonce Losier, propose :

« Que Jeannot Castonguay, Mildred Pinet et Louise Comeau soient nommés membres du Comité de mises en candidature. »

Il est entendu que, si le mandat d'un des membres se terminait, le Comité exécutif pourrait nommer quelqu'un pour le remplacer.

Vote sur R32 unanime ADOPTÉE

19. BUDGET 1999-2000 DU CENTRE DE CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU POUR L'EST DU CANADA

Voir le Document H, p. 1

R : 33-CGV-990619

Daniel Bélanger, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 1999-2000 du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'est du Canada. »

Vote sur R33 unanime ADOPTÉE

20. NOMINATION : ÉCOLE DES SCIENCES INFIRMIÈRES

R : 34-CGV-990619

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de Cynthia Baker au poste de directrice de l'École des sciences infirmières pour un mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 1999 au 30 juin 2004. »

Vote sur R34 unanime ADOPTÉE

21. MODIFICATION AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS : COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT

Voir le Document I, p. 1

R : 35-CGV-990619

Mildred Pinet, appuyée par Léonce Losier, propose :

« *Qu'une modification soit apportée à la composition du Comité d'appel du Sénat, c'est-à-dire que le passage suivant soit ajouté à l'article 42, paragraphe 4 a) : En cas d'une absence prolongée de la présidente ou du président, le Comité d'appel du Sénat nommera une présidente suppléante ou un président suppléant d'après une liste préétablie de personnes nommées par le Sénat, à la suite d'une recommandation du Bureau de direction du Sénat.* »

Vote sur R35 unanime ADOPTÉE

22. RAPPORT DU RECTEUR

Voir le Document J, p. 1-9

Le recteur présente les grandes lignes de son rapport. Il est à noter que les deux dernières sections ne sont plus pertinentes, compte tenu de l'intention du gouvernement de ne pas créer le poste de commissaire au renouveau économique de la péninsule Acadienne. (Voir NOTE, point 5 du procès-verbal.)

Le livre *Construire un savoir* de Jacques Paul Couturier, professeur d'histoire au Campus d'Edmundston, est distribué aux membres.

R : 36-CGV-990619

Alida Léveillée-Brown, appuyée par Daniel Bélanger, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs félicite **Jacques Paul Couturier** pour la publication de son livre *Construire un savoir*.* »

Vote sur R36 unanime ADOPTÉE

Le recteur informe les membres de la tenue de certains événements à l'Université, en marge du Sommet de la francophonie :

1) Les Assises francophones de l'enseignement supérieur qui se sont tenues récemment au Campus de Moncton; cet événement a été un succès et le recteur remercie Colette Landry Martin, qui a travaillé à l'organisation de l'activité.

2) L'événement Forum jeunesse internationale qui a eu lieu, fin mai, au Campus de Shippagan.

3) Le forum Initiatives qui aura lieu au Campus d'Edmundston, à la fin août.

4) Les Olympiades universitaires francophones qui se tiendront, à Moncton, à la fin août.

NOTE : Les membres remercient les personnes qui iront dans les écoles francophones pour décerner les bourses d'excellence offertes par l'Université.

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1 Mandat du chancelier

À la demande du recteur et du président du Conseil, Antonine Maillet, chancelier de l'Université de Moncton, a accepté que son mandat soit renouvelé.

R : 37-CGV-990619

Daniel Bélanger, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« *Que le mandat du chancelier actuel, **Antonine Maillet**, soit renouvelé pour une période de cinq ans. Les membres remercient Mme Maillet.* »

Vote sur R37 unanime ADOPTÉE

23.2 Publicité faite par l'Université

Un membre déplore l'absence du mot « acadien » dans un dépliant de l'Université.

NOTE : En réponse à un membre qui propose qu'une lettre de félicitations soit envoyée au premier ministre nouvellement élu, le président du Conseil indique que des félicitations lui ont déjà été adressées par le recteur, d'une part, et par le président, d'autre part.

24. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 25 septembre, à Edmundston. Il est à noter qu'une réception aura lieu la veille, au Jardin botanique du Nouveau-Brunswick.

25. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 35.

Contresigné le _____

_____ Dennis Savoie, président

_____ Line Leduc, secrétaire des instances